



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 10 janvier 2022, a adopté le règlement #21-810 intitulé « Règlement concernant les séances du conseil »;
- **Que** Dans le contexte de cette désignation, toute personne intéressée pourront prendre connaissance de ce règlement selon les modalités suivantes :  
En transmettant ses commentaires par écrit au secrétaire-trésorier, Monsieur Martin Leith selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :
  - Par courrier, à l'attention de monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier au 150, rue du Moulin, Saint-Ferréol-les-Neiges, Québec G0A 3R0
  - Par courriel, à l'adresse [tresorier@saintferrollesneiges.qc.ca](mailto:tresorier@saintferrollesneiges.qc.ca).

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 18 janvier 2022

Avis numéro : 2022-05

Martin Leith, greffier trésorier et  
directeur général adjoint

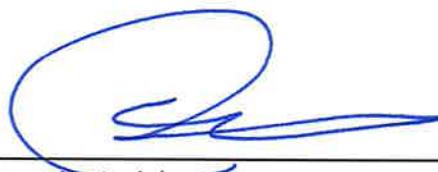
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 18 janvier 2022, entre 8 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 18 janvier 2022.



---

Martin Leith, Greffier trésorier et  
directeur général adjoint